

REGLEMENT INTERIEUR « Vide Ta Chambre »

Dimanche 15 novembre 2026 à la Salle Polyvalente de 9h à 14h

Organisé par l'Association « Quai des Créateurs »

- **Article 1** : Cette manifestation relève de la réglementation relative aux ventes au déballage définie par les articles L310-2 et L301-5 du code du commerce et est ouverte uniquement aux particuliers majeurs s'étant inscrits au préalable.
- **Article 2** : Les réservations seront validées à réception de la fiche d'inscription, du règlement intérieur signé, de la photocopie de la carte d'identité et du règlement par chèque libellé à l'ordre de l'Association Quai des créateurs. L'association confirmera la réservation par mail.
- **Article 3** : Les emplacements seront attribués par ordre chronologique. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription notamment lorsque la totalité des emplacements sera attribuée.
- **Article 4** : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure celui ou celle qui ne respecterait pas ce règlement ou qui perturberait la bonne marche de la manifestation.
- **Article 5** : Toute annulation de l'organisateur concernant la météo ne sera pas remboursée.
- **Article 6** : Emplacement avec une table de 1.60m : 8€ à l'intérieur de la salle et 2 chaises par stand
- **Article 7** : Mise en place des exposants de 7h à 9h. Les exposants s'engagent à respecter ces horaires. Les tables étant jointes, l'installation de penderie (ou autres matériels que celui mis à disposition) n'est pas garantie. L'emplacement devra être rendu nettoyé et sans déchet au plus tard à 15h.
- **Article 8** : Les emplacements non occupés à 8h45 seront redistribués sans aucun remboursement.
- **Article 9** : Marchandises autorisées : **uniquement des jeux et jouets, bijoux pour enfants, décoration pour chambre d'enfant, livres, puériculture et vêtements de 0 à 18 ans. Aucun achat-revente ne sera autorisé.**
- **Article 10** : Les exposants demeurent responsables des dommages ou autres dégradations causés aux locaux, au matériel mis à leur disposition et éventuellement des préjudices qu'ils seraient amenés à porter à autrui. Il est interdit de coller, clouer ou agraffer sur le matériel.
- **Article 11** : Les exposants s'engagent à assurer une présence continue sur leur emplacement pendant toute la durée du vide ta chambre. L'association ne peut en aucun cas être tenue responsable des vols ou détériorations des objets exposés.

Bon pour accord,

Signature :

FICHE D'INSCRIPTION « Vide Ta Chambre »

Dimanche 15 novembre 2025 à la Salle Polyvalente de 9h à 14h

Organisé par l'Association « Quai des Créateurs »

160 impasse des coquelicots 85220 COMMEQUIERS boutique.quaidescreateurs@gmail.com

Nom, Prénom :

Adresse complète :

Code Postal :

Ville :

Adresse mail :

N° de téléphone :

N° de carte d'identité ou N° de passeport :

Délivré(e) le : par la préfecture de :

Joindre la photocopie d'une pièce d'identité valide

Réservation :

..... Table(s) d'1,60m à 8€ = €

Règlement à la réservation, par chèque, à l'ordre de l'Association « Quai des Créateurs »